

Rapport de gestion  
*et rapport sur la gouvernance d'entreprise*  
2018  
*12<sup>e</sup> exercice social de la société Indép'AM*

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 27 JUIN 2019**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, d'une part, de vous rendre compte de la marche de votre société au cours de son douzième exercice social clos le 31 décembre 2018, et d'autre part, de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui les complète et les commente.

Le présent rapport de gestion, qui inclut le rapport sur la gouvernance d'entreprise, les rapports du Commissaire aux comptes, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

<b>RAPPORT DE GESTION</b>
---------------------------

---

**I - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ**

---

Il est rappelé que :

- la constitution de la S.A. Indép'AM, établie suivant acte S.S.P. le 27 février 2006, est devenue définitive le 16 mars 2006, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
- son siège social est sis au 56, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, suite à la résiliation du bail avec GARANCE pour les locaux du 51, rue de Châteaudun en date du 12 février 2018 ;
- Indép'AM a obtenu un agrément général de l'AMF le 16 mai 2006 pour exercer, sous le numéro GP 06-000016, les activités suivantes :
  - gestion collective,
  - gestion individuelle (mandats hors gestion de fonds d'investissements de droit étranger),
  - conseil en investissement ;
- Indép'AM a obtenu un agrément de l'AMF le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour exercer l'activité de Réception et Transmission d'Ordres sur les actions ou parts d'OPCVM ;
- le 29 avril 2014, suite à l'entrée en application de la directive AIFM, Indép'AM a obtenu un agrément de l'AMF pour exercer l'activité de gestion et de commercialisation de FIA (Fonds d'Investissements Alternatifs), et son agrément pour la gestion d'OPCVM a été renouvelé ;
- le 12/12/2017, Indép'AM a été agréée pour investir dans des obligations *contingent convertibles*, instruments financiers qualifiés de complexes.

## Principales données financières

Les comptes sociaux qui vous sont présentés sont établis pour la onzième fois et sur une durée de 12 mois.

L'activité et la situation de la société au cours de l'exercice se trouvent résumées dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat et du bilan.

*	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/15	Exercice clos le 31/12/16	Exercice clos le 29/12/17	Exercice clos le 29/12/18
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 615 333</b>	<b>4 059 532</b>	<b>4 146 978</b>	<b>4 749 511</b>	<b>5 237 130</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 675 513</b>	<b>2 898 283</b>	<b>2 952 484</b>	<b>3 343 212</b>	<b>3 589 022</b>
<i>Achats et charges ext.</i>	788 722	889 467	929 277	1 015 439	1 186 647
<i>Impôts et taxes</i>	196 096	201 033	204 563	228 201	243 074
<i>Salaires &amp; charges</i>	1 675 280	1 788 926	1 799 139	2 082 580	2 124 542
<i>Amortissements</i>	15 415	18 857	19 506	16 992	34 759
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>939 820</b>	<b>1 161 250</b>	<b>1 194 494</b>	<b>1 406 299</b>	<b>1 648 108</b>
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>26,0%</i>	<i>28,6%</i>	<i>28,8%</i>	<i>29,6%</i>	<i>31,5%</i>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 328</b>	<b>-2 350</b>	<b>3 125</b>	<b>2 984</b>	<b>-11 464</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 356</b>	<b>-4</b>	<b>825</b>	<b>-5 629</b>	<b>-263 100</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>522 836</b>	<b>632 765</b>	<b>668 370</b>	<b>758 643</b>	<b>843 931</b>

BILAN	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/15	Exercice clos le 31/12/16	Exercice clos le 31/12/17	Exercice clos le 29/12/18
<b>Actif immobilisé net</b>	<b>82 628</b>	<b>80 055</b>	<b>65 204</b>	<b>65 492</b>	<b>242 274</b>
<i>dont immobilisations brutes</i>	170 507	160 558	160 323	191 264	337 835
<b>Actif circulant</b>	<b>2 898 588</b>	<b>3 233 628</b>	<b>3 333 568</b>	<b>4 189 685</b>	<b>4 373 620</b>
<i>dont valeurs mobilières</i>	1 383 604	1 384 445	1 491 324	1 577 857	2 165 287
<i>dont disponibilités</i>	447 408	899 145	760 103	1 270 461	441 832
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 981 216</b>	<b>3 313 683</b>	<b>3 398 772</b>	<b>4 255 177</b>	<b>4 615 894</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 943 608</b>	<b>2 076 373</b>	<b>2 194 743</b>	<b>2 613 486</b>	<b>2 924 608</b>
<i>dont résultat de l'exercice</i>	522 836	632 765	668 370	758 643	843 931
<b>Provisions pour risque</b>					<b>179 500</b>
<b>Dettes</b>	<b>1 037 607</b>	<b>1 237 310</b>	<b>1 204 029</b>	<b>1 641 691</b>	<b>1 511 785</b>
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	956 332	1 106 287	1 043 574	1 423 852	1 241 975
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 981 216</b>	<b>3 313 683</b>	<b>3 398 772</b>	<b>4 255 177</b>	<b>4 615 893</b>

### La formation du chiffre d'affaires

La hausse de 487,6 k€ du chiffre d'affaires, soit +10,3 % s'explique essentiellement par la hausse des commissions fixes de 410 k€ sur les mandats et de 157 k€ sur les OPC, et par une baisse de 94 k€ des commissions variables sur OPC. La hausse de 410 k€ des commissions sur mandat provient pour moitié du changement de tarification du mandat GARANCE.

### Les principales charges opérationnelles

Les charges d'exploitation augmentent (+245 810€, soit +7,4 %) du fait :

- d'une hausse des achats, charges externes et autres charges de 171 208 €, soit 16,9 %, qui provient essentiellement des travaux et déménagement (+68 k€), du loyer et des charges immobilières (+75 k€), du site internet (+16 k€), des frais sur titres (+18 k€ : hausse des encours), et de la documentation technique et financière (+23 k€ : hausse tarifaire de 8,0 %) ;
- de la hausse des salaires et charges (+42 k€, soit +2 %) du fait d'une hausse d'effectif d'environ 1 ETP en partie compensée par la suppression de la prime de 5 % du résultat versée au directeur général.

### Les investissements

Sur l'année 2018, d'importants investissements liés au changement de siège social d'Indép'AM ont été réalisés. Ils ont notamment consisté à réaliser des travaux pour environ 176 k€ et à acquérir de nouveaux éléments de mobilier pour environ 37 k€. De ce fait, les charges augmentent de 18 k€, soit d'environ 104 %.

### Le résultat net

Pour l'exercice 2018, le résultat est en croissance de 11,2 % pour s'inscrire à 843 931 € contre 758 643 € en 2017.

### Fonds propres

Avant distribution des résultats de l'exercice, les fonds propres s'élèvent à 2 924 608 € (contre 2 613 486 au 31/12/2017), ce qui correspond à 2,76 fois le montant réglementaire minimal (soit 1 061 319 €, y compris le coussin de 30 %). Dans l'hypothèse où un dividende de 100 € par action serait distribué en 2019 au titre de l'exercice 2018 (même montant qu'au titre de 2017), le ratio de couverture du besoin réglementaire de fonds propres serait de 2,15.

Dans cette hypothèse, le dividende distribué au titre de l'exercice 2018 serait de 637 800 € contre 607 800 € au titre en 2017.

### Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement et des disponibilités est de 3 471 064 € en valeur de réalisation. Il se répartit comme suit :

- OPC monétaires et dépôts .....55,0 %
- OPC obligataires risque limité .....24,5 %
- OPC obligataires à risque de crédit ou de change significatif .....9,3 %
- OPC Diversifié .....10,6 %
- OPC Actions .....0,9 %
- Autres .....0,0 %

Les titres de placements présentent un solde de plus-values nettes de 129 688 € (contre 164 787 € au 31/12/2017)

## ***Rapport d'activité***

### **Événements marquants de l'année 2018**

Au cours de ce douzième exercice, le périmètre des agréments d'Indép'AM n'a pas été modifié.

Le capital social de la société a été augmenté de 74 991 € par l'émission de 300 actions, souscrites par les salariés de la société au prix de 249,97 € par action

En préparation de l'évolution de la gamme des supports du contrat GARANCE ÉPARGNE, d'importants travaux ont été menés (qui ont abouti en 2019) en préparation de la création d'un OPC labellisé ISR avec pour objectif de réduire l'impact carbone des investisseurs.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à trois reprises, les 16 janvier, 11 avril, et 16 octobre 2018, en vue d'examiner la bonne marche de la société, d'en valider les politiques, de prendre connaissance de tous les rapports règlementés et de fixer les orientations stratégiques, de constater les augmentations du capital et enfin de décider du déménagement de la société. Enfin, une Assemblée Générale Mixte des actionnaires a été réunie le 20 juin 2018.

Le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, les 27 mars et 2 octobre 2018, afin d'examiner les comptes 2017 de la société, de préparer les politiques internes à valider par le Conseil d'Administration, de prendre connaissance des rapports règlementés, ainsi que du rapport des auditeurs externes.

### **Ressources humaines**

Conformément au nouveau projet d'entreprise validé à l'issue des 10 premières années d'existence d'Indép'AM, le recrutement de Séverine ANANDA au poste de responsable commercial a été opéré en date du 8 janvier 2019. De plus, afin de faire face à l'augmentation des exigences règlementaires notamment en matière de recherche et indirectement de séparation de certaines fonctions de gestion, un secrétaire général notamment en charge du suivi de certains mandats a également été recruté en date du 30 septembre 2018. Ces mouvements portent l'effectif en fin d'année 2018 à 16 personnes.

Par ailleurs, Indép'AM a toujours recours à des prestataires externes pour la tenue de sa comptabilité et de celle de ses OPC, tandis que l'administration de son parc informatique reste déléguée à un établissement spécialisé et qu'un cabinet de juristes assiste la société pour toutes les questions relatives au droit du travail.

Enfin, les réunions avec le délégué du personnel ont été tenues de manière régulière.

### **Aspects matériels et logiciels**

L'année 2018 a été marquée par le déménagement d'Indép'AM dans des locaux plus grands et plus adaptés à son nouveau projet d'entreprise. En 12 ans, l'effectif d'Indép'AM étant passé de 6 à 16 personnes, les locaux du 51, rue de Châteaudun, d'une surface de 225 m<sup>2</sup>, étaient devenus trop exigus. De ce fait, avec l'accord du Conseil d'administration, réuni en séance le 16 janvier 2018, le siège social d'Indép'AM a été déplacé au 56, rue Saint-Lazare (soit à moins de 3mn à pied du siège social de GARANCE), dans des locaux d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Sur le plan matériel, ce déménagement a induit de nouveaux investissements en matière de travaux d'aménagement, de mobilier et de renouvellement des équipements informatiques (serveur informatique, autocommutateur, système d'enregistrement des communications téléphoniques, 3 ordinateurs, postes téléphoniques notamment).

Sur le plan logiciel, la volonté de maîtrise des coûts et d'indépendance à l'égard d'éventuels prestataires informatiques, mais également de réactivité, a conduit à poursuivre le développement interne des outils de gestion et de *reporting*.

Les licences de Microsoft exchange et du système d'exploitation du serveur de fichier (Windows Serveur standard 2016) ont été renouvelées en 2018.

Le système d'information mis en place repose notamment sur les outils suivants :

- BD\_FIN Mise à jour automatique des bases de données financières
- CODON Contrôle des bases de données internes
- COSTOMO Contrôle des inventaires par les mouvements
- RATIO Contrôle des ratios réglementaires (renové en 2016)
- LIMITES Contrôle des limites contractuelles et internes (renové en 2016)
- VAL\_VAL Outil de validation des valeurs liquidatives des FCP
- REPORT Outil de reporting de portefeuilles, FCP et mandats
- PROFILA Outil de présélection des actions européennes
- TICKET Programme de saisie et de gestion de toutes les transactions financières (renové en 2017)
- OMERR Outil de Modélisation de l'Equilibre des Régimes de Retraite par Répartition
- OSCARR Outil de Simulation Comptable et Actuariel d'un Régime de Retraite par capitalisation

### Aspects marketing et commerciaux

Depuis le recrutement d'une responsable commerciale, les prospects d'Indép'AM ont été répartis en trois catégories :

- les caisses de retraites et institutions de prévoyance sont suivies par le directeur général, comme depuis la création d'Indép'AM ;
- les sélectionneurs de fonds qui sont généralement des sociétés de gestion sont suivis par le directeur de la gestion des OPC ;
- la responsable commerciale coordonne l'ensemble du suivi des clients et suit directement tous les autres clients, et notamment les clients mutuelles et assureurs, *family office* et autres entreprises.

La responsable commerciale a réalisé 71 rendez-vous clients sur l'année 2018 et a participé à quatre appels d'offres dont deux ont été remportés en conseil et actuariat. Elle a par ailleurs piloté les travaux de refonte du site internet et participé à plusieurs événements de place.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients externes au groupe a été de 1 217 k€ en 2018 contre 1 045 k€ en 2017, au plus haut depuis la création d'Indép'AM. Il augmente de 16,5 % et représente 23,2 % du chiffre d'affaires total.

Son évolution passée est retracée dans le tableau suivant :

FCP	Classification	Zone	Frais Fixe TTC p.l.*	Benchmark	Encours 31/12 (M€)					Var 2018
					2012	2014	2016	2017	2018	
<b>Indep Court Terme</b>	Oblig. et autres TCN euros	Euro	0,10%	Eonia	47	58	46	77,22	80,13	2,9
<b>Indep Crédit Euro**</b>	Oblig. et autres TCN euros	Euro	0,20%	ICE BofAML 5-7Y All Euro	89	101	84	87,07	86,96	-0,1
<b>Indep Haut Rendement**</b>	Oblig. et autres TCN euros	Euro	0,30%	ICE BofAML Euro High Yield BB-B Constrained	43	58	81	117,3	118,6	1,3
<b>Indep Convertibles**</b>	Fonds mixte	Euro	0,30%	UBS Eurozone Hedged Convertible bond index	178	129	139	139,8	130	-9,7
<b>Indep Obligations Monde</b>	Obligations internationales	Tout	0,30%	30% ICE BofAML 5-7Y Global Gov Excluding Euro + 70% ICE BofAML Local Debt Markets Plus			59	60,65	60,27	-0,4
<b>Garance Selection Tactique**</b>	Fonds mixte	Euro	0,30%	40% Morningstar EuroZ 50 NR + 60% ICE BofAML 5-7Y All Euro*				10,71	19,23	8,5
<b>Indep Allocation**</b>	Fonds mixte	OCDE	0,30%	50% Morningstar Eurozone 50 NR + 50% ICE BofAML 10-15Y All Euro*	98	205	224	243,3	259	15,6
<b>Indep Actions PME**</b>	Actions des pays de la CE	Euro	0,30%	Thomson Reuters Western Eurozone Mid & Small cap	98	116	127	130,3	100,3	-30,0
<b>Indep Actions Euro**</b>	Actions des pays de la CE	Euro	0,30%	Morningstar Eurozone NR	98	118	124	142	120	-22,3
<b>Garance Couvertures</b>	Fonds Profes. Spécialisé	Tout	0,30%	Néant			18	30	35	5,4
<b>Total FCP</b>					<b>650</b>	<b>786</b>	<b>902</b>	<b>1 038</b>	<b>1 010</b>	<b>-29</b>
<b>Mandat (hors OPC d'Indép'AM)</b>					<b>2 252</b>	<b>3 095</b>	<b>3 433</b>	<b>3 500</b>	<b>3 458</b>	<b>-42</b>
<b>Encours géré</b>					<b>2 902</b>	<b>3 886</b>	<b>4 317</b>	<b>4 533</b>	<b>4 460</b>	<b>-73</b>

\* Ces frais peuvent être complétés de frais variables n'excédant pas 50 % des frais fixes.

\*\* Ces fonds disposent également d'une part U (très minoritaire) tarifée à 0,60 % de l'encours.

En 2018, les mouvements de souscriptions et de rachats du groupe se sont soldés par des souscriptions (OPC) d'environ 19 M€ et ceux des clients externes par des souscriptions pour 35 M€.

La baisse de l'encours OPC en fin d'année s'explique par un effet de marché qui est calculé à 83 M€, l'essentiel provenant des fonds actions et diversifiés (environ 75 M€).

Sur les mandats, la baisse des encours s'explique également totalement par des effets de marché.

Au total, les encours gérés s'élèvent, au 31/12/2018, à 4,46 milliards d'euros, en baisse de 1,4 % sur un an.

## II - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Au début de l'année 2019, le fonds Indep ISR Bas Carbonne a été agréé par l'AMF.

### III - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité particulière en matière de recherche ni de développement.

### IV - RÉSULTATS – AFFECTATION

#### **Affectation du résultat**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de 843 931,00 euros. Nous vous proposons d'affecter 3 000,00 euros à la réserve légale afin de la porter à son plafond de 10% du capital social, soit 63 780,00€, et 213 931,00 euros au compte « Report à nouveau ». Ce compte se trouvera ainsi porté à 1 398 737,83 euros.

#### **Somme distribuable au titre de l'exercice 2017**

En conséquence, la somme distribuable constatée serait de 627 000,00 euros, que nous proposons de répartir entre les actionnaires à raison d'un dividende de 100,00 € par action. Il est par ailleurs précisé qu'un dividende de 100,00 € et de 120,00 € par action a été versé au titre des exercices respectivement clos le 31/12/2017 et 31/12/2016. Depuis la création d'Indép'AM, le rendement moyen distribué par les dividendes est de 71,8 % du capital social.

#### **Tableau des résultats au cours de cinq derniers exercices sociaux**

Nature des Indications / Date de clôture	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/17	31/12/18
Durée de l'exercice en mois	12.0	12.0	12.0	12.0	12
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	500 000€	500 000€	500 000€	607 800 €	637 800 €
b ) Nombre d'actions émises	5 000	5 000	5 000	6 078	6 378
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	3 615 013 €	4 059 048 €	4 146 083 €	4 749 059 €	5 232 741 €
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	802 620 €	987 734 €	1 026 303 €	1 185 623 €	1 407 040 €
c ) Impôt sur les bénéfices	266 042 €	336 952 €	339 882 €	409 852 €	338 092 €
d ) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	536 578 €	650 782 €	686 421 €	775 771 €	1 068 948 €
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	522 836 €	632 765 €	668 370 €	758 643 €	843 931 €
f ) Montant des bénéfices distribués	500 000 €	550 000 €	600 000 €	607 800 €	627 000 €
g ) Participation des salariés	159 625 €	189 178 €	190 192 €	235 159 €	191 521 €
<b>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	107.32 €	130.16 €	137,28 €	127,64 €	167,60 €
b ) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	104.57 €	126.55 €	133,67 €	124,82 €	132,32 €
c ) Dividende versé à chaque action	100.00 €	110,00 €	120,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>IV – Personnel :</b>					
a ) Effectif moyen des salariés calculé en ETP*	11	12	13	14	15
b ) Montant de la masse salariale	1 059 567 €	1 115 664 €	1 131 631 €	1 315 776 €	1 339 190 €
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	615 713 €	673 262 €	667 508 €	766 804 €	785 352 €

\*Équivalent Temps Plein, effectif calculé stagiaires inclus.

### V - ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le résultat net prévisionnel de l'année 2019 devrait être supérieur à 200 000 €. Ce plancher est établi de manière prudente sur la base d'un chiffre d'affaires, hors commissions variables, d'environ 3,47 millions d'euros, contre un produit de 5,10 millions d'euros en 2018.



## **VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

---

Votre société ne possède ni filiales, ni participations.

## **VII - ACTIONNARIAT DES SALARIÉS**

---

Conformément à l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2018 les salariés de la société détenaient 21,6 % du capital social.

Respectivement 1 078 et 300 actions ont été émises en 2017 et 2018 au profit des salariés, aux prix de 241,28 euros et 249,97 euros.

À la clôture de l'exercice 2018, 6 378 actions sont inscrites au nom de la société.

### Évaluation des actions :

Au 31/12/2018, les éléments déterminants de l'évaluation des actions de la société sont :

Actif net (avant dividende)	2 924 608 €	
Actif net (après dividende)	2 286 808 €	(hypothèse d'un dividende de 100€ par action)
Nombre d'actions	6 378	
±values potentielles des VMP	129 688 €	

Sur la base de la méthode présentée et validée par le Commissaire aux comptes de la société, l'actif net réévalué de chaque action Indép'AM (ANRu) est :

- Avant détachement du dividende : ANRu =  $(2\,924\,608 + 129\,688) / 6\,378 = 478,88 \text{ €}$
- Après détachement du dividende<sup>1</sup> : ANRu =  $(2\,286\,808 + 129\,688) / 6\,378 = 378,88 \text{ €}$

## **VIII – PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

---

Les fournisseurs de la société Indép'AM sont payés dans un délai moyen de 13 jours (incluant les prélèvements automatiques) contre 14 jours sans ces prélèvements.

## **IX – PAIEMENT DES CLIENTS**

---

Les clients d'Indép'AM règlent leurs factures dans un délai moyen de 26 jours.

## **IX – PRÊT INTER-ENTREPRISE**

---

En 2018, Indép'AM n'a consenti aucun prêt à ses salariés ou avances sur salaires régis par l'article L.511-6-3 bis du Code Monétaire et Financier.

---

<sup>1</sup> Hypothèse d'un dividende de 100 € par action.

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## I - OPERATIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ont été tenues à votre disposition dans les délais légaux et communiquées à notre Commissaire aux comptes qui vous en rendra compte dans son rapport spécial.

Ces conventions, qui ont été rappelées lors du Conseil d'administration du 17 avril 2018 concernent :

- le bail de location du siège d'Indép'AM qui a été résilié le 12 février 2018 ;
- le mandat de gestion des valeurs mobilières de Garance.

## II - LISTE DES MANDATS EXERCÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 - alinéa 3 - du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous les mandats, ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la Société, des sociétés du groupe et de toutes Sociétés Anonymes tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social :

Nom	Mandat	Etablissement	Terme du mandat
M. Philippe BOLLECKER	Censeur	Indép'AM	juin-19
M. Serge CROUIN	Administrateur (Président) Co-Gérant	Indép'AM Hôtelière du Triangle d'Or	juin-19
M. Jean-Louis MAITRE	Représentant permanent de GARANCE Administrateur (Président) Membre du Conseil de Surveillance	Indép'AM SOCAMA BRED Caisse Crédit Mutuel (Caisse de la Faisanderie)	juin-19
Mme Chantal GARCIN	Administrateur	Indép'AM	juin-19
M. Fabrice ALIZON	Administrateur	Indép'AM	juin-19
M Laurent FIEVRE	Administrateur	Indép'AM	juin-22
M. Frédéric LAGIER*	Administrateur Directeur général Administrateur	Indép'AM Indép'AM AFER PREMIUM (Sicav)	juin-19 avr-20 dec 2023

\* Salarié de l'établissement

## III - LISTE DES DÉLÉGATIONS ET RÉOLUTION EN COURS DE VALIDITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations en cours de validité.

L'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration le 8 juin 2017 pour une période de 26 mois la possibilité d'émettre jusqu'à 1 600 actions (soit un montant nominal qui

ne peut excéder 160 000 euros) à un prix de souscription qui sera déterminé par le Conseil d'Administration en fonction des paramètres influençant leur valeur, notamment l'actif net réévalué de la Société, étant précisé que le calcul de la valeur se fera sous le contrôle du Commissaire aux comptes. Ce prix ne pourra être inférieur à 240 € par action.

L'Assemblée Générale a également réservé la souscription de ces actions au profit des salariés et dirigeants sociaux de la société et délégué au Conseil d'Administration la compétence de mise en œuvre de l'émission des actions, et notamment à l'effet de :

- Fixer le nombre de titres à attribuer aux adhérents du plan d'épargne entreprise en fonction des catégories socio-professionnelles auxquelles ils appartiennent ;
- Fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la souscription et la libération des actions nouvelles ;
- D'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions visées ci-dessus ;
- Décider du nombre des actions à émettre, dans les limites visées ci-avant, des conditions de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des conditions et modalités de chaque émission ;
- Constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- Et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Compte tenu du nombre d'actions émises en 2017 et en 2018, le Conseil d'administration peut procéder à l'émission de 222 actions nouvelles en 2019, ce chiffre ne tenant pas compte des éventuels rachats et annulation d'action intervenus en cours d'année.

Conformément à la méthode validée par le Commissaire aux comptes de la société et appliquée pour la première période de souscription, le prix d'émission des actions nouvellement émises est égal à l'actif net réévalué de chaque action, minoré de 30 %.

Sur ces bases, ce prix sera, du 1<sup>er</sup> avril en 2019 au 30 mars 2020 :

- Avant détachement du dividende : Prix d'émission =  $478.88 \text{ €} * (1 - 0.30) = \mathbf{335.22 \text{ €}}$
- Après détachement du dividende<sup>2</sup> : Prix d'émission =  $378.88 \text{ €} * (1 - 0.30) = \mathbf{265,22 \text{ €}}$

L'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration le 8 juin 2017 pour une période de 26 mois la possibilité de procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant nominal qui ne pourra excéder 160 000 euros, par voie de rachat auprès des actionnaires d'un maximum de 1 600 actions, d'une valeur nominale de 100 euros chacune pour les annuler conformément aux dispositions de l'article L. 225-207 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale a également délégué au Conseil d'Administration la compétence de mettre en œuvre cette autorisation pour notamment :

- Fixer le nombre d'actions à racheter en vue de leur annulation ;
- Déterminer le prix d'achat desdites actions ;
- Présenter à tous les actionnaires une offre d'achat de leurs actions aux conditions qu'il déterminera ;
- Déterminer les conditions auxquelles, en cas de survenance d'oppositions, l'opération de réduction de capital sera annulée et constater les oppositions ou l'absence d'opposition des créanciers ;

---

<sup>2</sup> Hypothèse d'un dividende de 100€ par action

- En cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement des créances ;
- Procéder au rachat des actions dont l'offre de rachat aura été acceptée et au paiement du prix d'achat desdites actions ;
- Arrêter le montant définitif de la réduction de capital, annuler les actions ainsi rachetées et constater la réduction de capital corrélative ;
- Imputer la différence entre le prix de rachat des actions ainsi annulées et la valeur nominale desdites actions sur les postes de « prime d'émission, de fusion et d'apport » ou encore « réserves statutaires et facultatives » et, de manière générale, sur tout poste de réserve dont la Société à la libre disposition ;
- Procéder à la modification corrélative des statuts et à l'ensemble des formalités requises à cet effet ; et
- D'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de ladite réduction de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.
- La présente autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente les décisions des Instances produisant un effet limité dans le temps :

Date	Résolution (Extrait de PV)	Echéance
Conseil du 11/09/13	« Le Conseil décide à l'unanimité de donner à la MNRA, et à ses contreparties, l'autorisation d'acheter ou de vendre toute action d'Indép'AM. Cette autorisation est valable sur une durée de six années à dater de la présente décision »	11/09/19
Assemblée du 26/06/13	« L'Assemblée Générale, ayant constaté l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA [...], décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée de 2019 qui statuera sur les comptes de l'exercice [...] 2018 »	30/06/2019

## CONCLUSION

Nous espérons, Mesdames, Messieurs, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont proposées et dont le texte a été tenu à votre disposition au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, avec tous les autres documents prévus par la loi.

Pour le Conseil d'Administration, le 22 mai 2019.